

**PLAN D'ACTION REGIONAL DE TRANSPORT  
POUR LA REGION MEDITERRANEENNE  
(PART 2014-2020)**

**ORIENTATIONS PRIORITAIRES**

Les Ministres de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en charge des Transports, réunis en Conférence à Bruxelles le 14 novembre 2013, ont identifié les orientations prioritaires qui devraient se traduire en actions concrètes dans le futur Plan d'Action Régional de Transport pour la Région Méditerranéenne pour la période 2014-2020.

Dans la continuité du Partenariat lancé par la Conférence Ministérielle de Marrakech en 2005 et compte tenu des initiatives accomplies ou en cours aux différents niveaux (national, sous régional, régional et international), les actions de coopération régionale Euro-Méditerranéenne en matière de transport devraient s'articuler autour des orientations prioritaires suivantes:

➤ ***Orientations générales***

- L'objectif principal du Partenariat régional Euro-Méditerranéen est de promouvoir une coopération étroite entre les deux rives de la Méditerranée et entre les Partenaires Méditerranéens eux-mêmes en matière de cadre réglementaire et d'infrastructure dans le domaine du transport afin d'obtenir des résultats concrets.
- Le futur Plan d'Action (PART 2014-2020) sera basé sur les principes de cohérence et de complémentarité entre les politiques de transport nationales et régionales ainsi que sur une mobilisation coordonnée de l'ensemble des partenaires sur des objectifs stratégiques communs.
- La mise en œuvre du Plan d'Action sera coordonnée et suivie par la structure de dialogue Euro-Méditerranéenne, sous les auspices de l'UpM, à savoir le Forum Transport et 3 groupes de travail thématiques: Maritime, Aviation, Réseau Trans-Méditerranéen de Transport (RTM-T)/Transports Terrestres. Les projets d'assistance technique poursuivront leur appui aux Partenaires Méditerranéens. L'implication des agences européennes de transport ainsi que de la Banque Européenne d'Investissement sera renforcée.

- La mise en œuvre du Plan d'Action prendra en considération les résultats de la Conférence regroupant tous les partenaires financiers potentiels qui sera organisée en conformité avec la Déclaration Ministérielle de 2013.

➤ ***Orientations prioritaires pour le transport maritime***

- i) Améliorer l'efficacité des opérations portuaires et renforcer les liens entre les plateformes EDI (Échange de Données Informatisées) de la Région Méditerranéenne;
- ii) Parachever le déploiement des VTS/VTMIS;<sup>1</sup>
- iii) Renforcer la sécurité maritime, incluant les activités de recherche et sauvetage, et les conditions de formation et certification des gens de mer, la protection environnementale, ainsi que la sûreté et la lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer.

➤ ***Orientations prioritaires pour le transport terrestre (routier, ferroviaire et urbain)***

- i) Poursuivre le processus de libéralisation du transport terrestre;
- ii) Soutenir l'harmonisation du transport international de marchandises par route;
- iii) Soutenir les actions visant à renforcer la sécurité routière, le transport urbain ainsi que la sécurité et l'interopérabilité dans le domaine ferroviaire.

➤ ***Orientations prioritaires pour le transport aérien***

- i) Promouvoir l'Espace Aérien Commun Euro-Méditerranéen à travers, en particulier, des accords aériens;
- ii) Assurer la mise en œuvre d'un cadre réglementaire homogène pour l'exploitation des services de transport aérien;
- iii) Promouvoir la participation de Partenaires Méditerranéens aux projets européens pertinents en matière de transport aérien.

➤ ***Orientations prioritaires pour le "Réseau"***

- i) Mettre en œuvre un Réseau Trans-Méditerranéen de Transport (RTM-T) mutuellement acceptée et ses projets prioritaires;

---

<sup>1</sup> VTS: Vessel Traffic Services. VTMIS: Vessel Traffic Monitoring and Information System.

- ii) Poursuivre le développement de méthodologies, d'une base de données et du Système d'Information Géographique pour la description et le suivi du système de transport dans la Région Méditerranéenne;
- iii) Renforcer ses connexions avec le Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T) par des actions sur les autoroutes de la mer, la logistique, les aéroports et les liens terrestres.

➤ ***Orientations prioritaires communes à tous les domaines de transport***

- i) Faciliter l'échange d'expériences Sud-Sud complémentaire à l'échange Nord-Sud, et simplifier les procédures visant la mobilisation des instruments bilatéraux et régionaux pertinents;
- ii) Renforcer les ressources humaines par le développement de la connaissance, des compétences et de la formation, et promouvoir la bonne gouvernance ainsi que la capacité institutionnelle et organisationnelle dans tous les domaines couverts par le futur Plan d'Action;
- iii) Soutenir les évaluations socio-économiques dans le développement des plans et stratégies de transport, y compris par des initiatives pertinentes dans le domaine de la recherche;
- iv) Accorder une attention particulière aux droits des passagers, à la protection de l'environnement ainsi qu'à l'inter-modalité;
- v) Promouvoir le développement de solutions innovantes pertinentes notamment à travers la poursuite de la coopération sur GNSS (Système Global de Navigation par Satellite);
- vi) Encourager la ratification des Conventions internationales en matière de transport ainsi que leur pleine application, et renforcer la coopération Euro-Méditerranéenne dans les enceintes internationales pertinentes.